

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. DENIS BERGERON, commissaire responsable

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉLIORATION DE LA ROUTE 389
ENTRE BAIE-COMEAU ET MANIC-5
PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 novembre 2015 à 19 h
Centre communautaire Ka Manuitunanut
2, rue Kepetaken
Pessamit

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE BIENVENUE DU CHEF DE PESSAMIT 1

M. René Simon

MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE..... 2

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT 5

M. René Simon

M. Jean-Marie Picard

MOT DE LA FIN 18

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE BIENVENUE DU CHEF DE PESSAMIT

5 **PAR M. RENÉ SIMON :**

10 Bonjour monsieur le Commissaire, il me fait plaisir de vous accueillir dans le territoire des Innus de Pessamit dans le Nitassinan. Je pense que c'est une façon d'accueillir justement les gens qui viennent de l'extérieur, qui viennent dans notre territoire, puis ça se fait, je pense, au niveau de toutes les communautés autochtones au niveau du Québec. Ça, c'est juste pour tracer un peu disons l'occupation puis l'utilisation du territoire ancestral des Innus de Pessamit.

15 Donc c'est un plaisir pour nous autres de vous accueillir mesdames. En tout cas si on est prêt!

EN INNU

20 Je suis très heureux de cette séance en audience publique avec monsieur Denis Bergeron. Comme il a été mentionné sur les ondes de la radio communautaire, il y a une rencontre, une séance aujourd'hui à Pessamit pour donner notre opinion en ce qui concerne le projet d'amélioration de la route 389 pour que les gens de Pessamit puissent donner leur opinion.

25 On en a discuté quelques jours avant qu'on allait vous présenter un mémoire lors de cette rencontre de ce soir.

Et vous le savez le projet parle du chemin qui s'en va jusqu'à Newfoundland, (en innu), ça veut dire chemin de banique, et nous voulons maintenant présenter notre mémoire.

30 Mais je veux donner premièrement la parole à monsieur Bergeron.

Nous sommes très heureux de vous accueillir ce soir au nom des Innus Pessamit.

35

40

MOT DU COMMISSAIRE RESPONSABLE

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

45 Juste un instant monsieur Simon. Avant de vous céder la parole, j'ai une petite allocution pour faire une petite mise en contexte. Alors si vous me permettez, je vais faire ma petite présentation puis je vous céderai la parole.

Alors kuei!

50 Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5 par le ministère des Transports et bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio en direct.

55 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et je vous demanderais s'il vous plaît de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. Merci!

60 Un système de traduction simultanée en innu est disponible afin de permettre à tous de bien suivre les explications et les discussions. Je vous invite donc à vous rendre à l'arrière de la salle où des casques d'écoute sont disponibles.

65 Alors mon nom est Denis Bergeron et je suis le commissaire responsable de cette Commission d'enquête qui doit réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

70 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission d'enquête qui m'accompagne. À ma gauche les analystes, madame Laurence Morin-Rivet et madame Catherine Plasse, et à l'arrière de la salle, notre coordonnatrice madame Anne-Lyne Boutin.

75 Nous sommes également assistés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec, composée de monsieur Daniel Buisson, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Jean Métivier, responsable de la sonorisation.

Nous sommes appuyés également de monsieur Pierre Dufour du Bureau d'audiences publiques qui est chargé de la webdiffusion des séances.

80 Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera

accessible dans environ une semaine pour les centres de documentation et par accès Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du Bureau d'audiences publiques.

85 Alors je vous rappelle que nous avons tenu les 20, 21 et 22 octobre derniers la première partie de l'audience publique qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et à ses répercussions, et nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience, ici à Pessamit, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

90 Donc le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 3 novembre dernier, leur intention de faire une présentation verbale ou écrite et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'inscription à l'horaire.

100 Alors le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes et, au besoin, j'échangerai avec les présentateurs des mémoires afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

105 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle, et ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre, et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils ont toutefois été invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

110 Nous avons une présentation qui est prévue ce soir à l'horaire.

115 Alors je vous rappelle que le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

120 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes; certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux, et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

Je souhaiterais vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

125

Je vous souligne également que, tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées mais bien de corriger des données erronées.

130

Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis.

135

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de chaque séance à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Des rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine.

140

La Commission d'enquête pourrait, au besoin, demander au promoteur de venir répondre à ses questions après la présentation de vos mémoires.

145

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

150

La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

155

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 4 février prochain, 4 février 2016, et par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

160

Alors parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux (2) rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres.

La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient donc au Conseil des ministres.

165 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation régionaux; l'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

170 Donc dans les prochaines semaines toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

175 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce questionnaire disponible sur les chaises et le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle.

180 Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

185 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT**

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

190 Alors après avoir fait les présentations d'usage, je vais vous céder la parole, monsieur Simon, monsieur Picard.

195 Simplement peut-être nous confirmer vos noms pour les besoins de la transcription écrite, il y a une personne qui va relever vos noms pour qu'on puisse clairement attribuer vos propos. Alors je vous cède la parole.

PAR M. RENÉ SIMON :

200 Merci monsieur le Président. Mon nom, c'est René Simon, je suis le chef du Conseil des Innus de Pessamit. Je suis accompagné de monsieur Jean-Marie (Jack) Picard, négociateur pour le Conseil des Innus de Pessamit.

 Alors on va être deux (2) à faire la présentation de notre mémoire. Je vais laisser la parole à monsieur Picard à commencer justement la présentation, le préambule.

205

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

 Monsieur le Commissaire, tout d'abord, on tient à faire le constat du projet du ministère des Transports du Québec pour l'amélioration de la route 389 entre Baie-Comeau et Manic-5.

210

 Présentement, il y a trois (3) tronçons qui sont présentés au BAPE, le tronçon B, D et E entre les kilomètres 0 et 212.

215 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «Dans le cadre...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... de 40 km.»)

 C'est un peu la compréhension des trois (3) tronçons qu'on a traitée pour faire notre mémoire.

220

 Je laisse la parole au chef Simon.

PAR M. RENÉ SIMON :

225 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Conseil...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... la même portée.»)

230 On fait référence justement aux arrêts Haïda Nation et Taku River de la Cour suprême du Canada.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Ce document...»)

235 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... autochtones.»)**

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 2)

240 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e puce, dernière ligne, «... du Canada.»)**

Et ici, ce qui est important!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e puce, «Participeraient...»)

245 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, «... de la négociation.»)**

PAR M. RENÉ SIMON :

250 Maintenant, on va parler du principe de précaution qui est important pour la Nation innue.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Nitassinan...»)

255 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... de nos enfants.»)**

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 3.2)

260 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, «... l'original.»)**

PAR M. RENÉ SIMON :

265 Maintenant, j'aimerais ça peut-être tomber dans les détails, j'aimerais revenir sur la question des droits des Innus sur leur Nitassinan.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Le rapport culturel...»)

270 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... de Pessamit.»)**

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

275 Enfin, les recommandations du Conseil des Innus de Pessamit!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Revoyons brièvement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, dernière ligne, «... de la route 389.»)

280 Merci monsieur le Commissaire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

285 Merci monsieur Simon, merci monsieur Picard de votre présentation.

 Évidemment, on a quelques questions ou précisions qu'on souhaiterait vous soumettre puis que vous pourriez développer éventuellement!

290 Dans votre mémoire, vous dites que «c'est pourquoi qu'il recommande que chaque étape des travaux de réfection soit régie par un rigoureux principe de précaution et exige d'être partie prenante dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement».

295 On comprend qu'en première partie, vous étiez là, monsieur Picard, le ministère des Transports a fait la nomenclature des différentes séances d'information qui ont eu lieu en regard du projet, ainsi que les représentations et les séances d'information qui ont eu lieu avec la communauté de Pessamit et ses représentants.

300 Alors j'aimerais peut-être que vous développiez, autrement dit dans l'idéal, qu'est-ce que vous auriez souhaité comme collaboration ou comme contribution à l'élaboration du projet comme tel qui est devant nous?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

305 Évidemment, le promoteur, le ministère des Transports du Québec a eu de nombreux échanges avec la communauté et le conseil de bande, en constituant un comité de suivi sur l'évaluation du projet et l'élaboration du projet comme tel.

310 Vous comprendrez que lorsqu'on a été requérant pour les audiences qu'elles soient passées ici, on avait juste deux (2) tronçons, en juillet. Un troisième tronçon est apparu fin août-septembre.

315 À cet égard-là, on a suivi, on a participé, on a même dit au ministère des Transports nos préoccupations quant aux retombées des travaux au niveau des emplois, au niveau des possibilités pour nos entrepreneurs de réaliser des travaux. C'était des discussions de niveau technique.

Quant au niveau environnemental, les discussions n'ont pas eu lieu avec les ministères sectoriels à cet effet-là, tel le ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère responsable de la Faune. On n'a pas eu le loisir d'échanger avec eux au cours de l'élaboration du projet et de leurs connaissances.

320

On sait bien que dans la première partie, il a été question de certaines problématiques environnementales des milieux humides et quelques espèces.

325

Pour nous, notre préoccupation, au moment où on soumet notre mémoire, c'est la faune, la grande faune, le caribou.

330

On comprend que le ministère de la Faune et le ministère des Transports n'ont pas pu répondre avec une certaine précision du nombre de caribous qui avaient été vus ou frappés par la circulation sur la route 389. Nous, on dit, à cet égard-là, quand on élargit l'évaluation environnementale, pour la faune, on sait que le caribou est une espèce grégaire.

Il y a deux (2) hardes qui sont à l'ouest et à l'est du tronçon de la route 389. Celui de l'ouest est la harde de Outardes et celui à l'est, c'est la harde du lac Berté.

335

Or, il y a une circulation. Et ça a été confirmé dans des études précédentes quand il y a eu Kruger qui a fait un développement forestier dans le secteur de Manic-5. Et sur le réservoir de Manic-5, sur l'île de René-Levasseur, il y a eu des gens du ministère de la Faune qui ont informé la bande et la communauté à cet égard-là pour faire un suivi et pour faire des plans de coupe qui accommoderaient semble-t-il le caribou.

340

Or, ces préoccupations-là ne sont pas apparues dans l'étude du présent projet.

345

C'est un peu à cet égard-là qu'on veut participer, qu'on veut avoir l'information à jour suite aux études qui ont été réalisées dans le développement forestier ou d'autres développements qui ont tenu compte du caribou, pas uniquement du caribou. Parce que le caribou, comme on le dit dans notre mémoire, c'est une espèce parapluie, si le caribou n'est pas là, parce qu'il n'y a pas de forêt; s'il n'y a pas de forêt, les autres espèces fauniques non plus.

350

C'est un peu notre vision de la faune.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

355

Vous parlez, monsieur Picard, dans votre réponse, d'un comité de suivi. Est-ce que vous pourriez nous en parler un peu plus en termes de composition?

Est-ce que ce comité-là s'est réuni de façon régulière avant, dans les prémices d'élaboration du projet?

360 Dans quelle mesure vous avez collaboré ou quels étaient les autres acteurs, qu'on puisse vraiment comprendre quelle dynamique qui est instaurée dans ce fameux comité là.

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

365 Oui monsieur le Commissaire. Concernant le comité de suivi qu'on a institué avec le ministère des Transports du Québec, la Direction régionale de la Côte-Nord, il était composé des chargés de projet, du directeur régional et de son adjoint et quelques autres personnes administratives du ministère des Transports.

370 De notre côté, on avait des représentants politiques, trois (3) élus, et une personne de l'emploi et formation et moi-même.

375 Évidemment, le comité, c'était de suivre les travaux qui n'étaient pas sous l'égide de l'article 22 de la Loi sur l'environnement, parce que ces travaux-là allaient chercher des autorisations d'évaluation des travaux et non pas par décret.

Or, ce comité de suivi là nous informait en même temps de la manière que le promoteur faisait le projet par segment, si vous voulez, un peu ce qu'on décrit dans notre compréhension en première partie du projet.

380 Il y a à peu près quatre-vingt-onze kilomètres (91 km) qui sont sous l'article 22 de la Loi sur l'environnement, qui vont être autorisés par décret. Le reste des deux cent douze kilomètres (212 km) de travaux sur les trois (3) tronçons vont devoir être autorisés par approbation sectorielle du ministère de l'Environnement ou du ministère de la Faune et autres.

385 C'est ce qu'on a pu dégager de ce comité.

390 Il y a eu au moins quatre (4) à cinq (5) rencontres. Ces rencontres-là tournaient autour de l'aspect technique des travaux pour l'intégration de la main-d'œuvre de nos membres, pour être partie prenante des travaux, pour pouvoir inclure aussi les entrepreneurs qui seraient aptes à réaliser des travaux pour le compte du ministère des Transports du Québec.

395 Et en même temps, ce comité était issu d'un comité permanent d'une entente qui est entre le Conseil des Innus de Pessamit et le ministère des Transports qui concerne la route 138. On a un contrat d'entretien de la route 138, sur la portion de la route 138 qui traverse le territoire de la réserve sur notre territoire.

Donc il allait de soi, en tant que partenaires, de continuer ces bonnes relations là dans le projet d'amélioration de la route 389. C'est ce qu'on a dégagé de ce comité. Ça va bien.

400 Sur un cas, un exemple que je vous donne, sur des travaux qui se réalisent au kilomètre 93 par un entrepreneur de la région, on reçoit les rapports d'engagement de la main-d'œuvre. Le ministère s'est engagé à mettre dans des appels d'offres un article qui oblige les entrepreneurs qui soumissionnent sur ces travaux-là d'avoir minimalement vingt pour cent (20 %) de la main-d'œuvre autochtone.

405 Cet article-là ne peut être invalidé par qui que ce soit, il est conforme en toute légalité, selon le ministère des Transports du Québec.

410 C'est un minimum qu'on peut facilement atteindre, car chez nous ici, on a à peu près, selon un suivi de la main-d'œuvre pour la main-d'œuvre décrétée qu'on appelle, selon le Décret de la construction, soixante-seize (76) personnes qui se déclinent des certificats ou des permis de la construction, entre autres vingt-huit (28) opérateurs de machinerie lourde et à peu près trente et un (31) manœuvres spécialisés ou manœuvres qui peuvent travailler sur des chantiers de construction.

415 Donc on a une main-d'œuvre disponible à cet égard-là.

L'exemple que je vous donne du kilomètre 93, c'est un entrepreneur qui fait des travaux sur un point cinq kilomètre (1,5 km), qui fait de l'excavation de roc et ainsi de suite et qui engage vingt pour cent (20 %) de la main-d'œuvre.

420 Le chantier est composé sommairement de dix (10) à onze (11) personnes dont deux (2) membres de la bande. Donc on respecte l'article de vingt pour cent (20 %).

Mais nous, on veut plus que vingt pour cent (20 %), parce qu'on a des gens qui sont aptes à occuper ces postes-là dans le cadre du projet de réfection de la route 389.

425 Est-ce que ça vous va?

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

430 Oui, écoutez, je fais un lien aussi avec la première partie puis la déclaration du ministère des Transports qui disait qu'il était en discussions avec vous pour ce qui est de cette obligation-là d'éventuellement recruter des gens de la communauté qui travailleraient sur les chantiers.

435 Ce que je comprends, c'est que vous avez déjà convenu avec le ministère des Transports, ou
au moins discuté de la question, puis semble-t-il que le ministère des Transports semblait ouvert à
l'idée de convenir de quelque chose avec vous.

440 J'en reviens par exemple, vous semblez déplorer dans votre mémoire que, bon, vous faites
l'exemple des réserves à castor, puis vous dites, bon bien, c'est beaucoup plus que les réservoirs à
castor, le Nitassinan. C'est un peu dans ce contexte-là.

445 Dans les discussions que vous avez eues avec les gens du ministère des Transports dans le
comité de suivi, est-ce qu'il y a d'autres représentations que vous avez faites pour ce qui est des
aspects écologiques qui touchent d'autres éléments que la réserve à castor?

Je pense que c'est quand même des familles qui ont des droits pour ce qui est de la trappe du
castor sur ces territoires, mais il y a aussi d'autres éléments que vous considérez dans votre
mémoire qui dit qu'il faudrait qu'ils soient pris en considération.

450 Est-ce que vous pourriez élargir un peu plus, nous détailler un peu plus c'est quoi le type de
considérations que vous avez fait part auprès du ministère des Transports, puis dans quelle mesure
vous considérez que ça a été retenu ou pas retenu par les gens du ministère?

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

455 Le ministère des Transports du Québec s'est référé au ministère des Ressources naturelles
qui gère le territoire et les ressources.

460 Dans les années 2004 et 2005, nous avons fait une cartographie de l'occupation du territoire
par les membres de la bande. Cette cartographie-là n'était pas complète. Elle a été complétée
jusqu'en 2004, jusqu'à la hauteur du kilométrage Manic-3. Il restait toute la partie nord de la route
389 qui devait être faite.

465 Évidemment, ces préférences-là, le ministère des Ressources naturelles, quand ils font une
consultation pour le développement, que ce soit pour la villégiature, la pourvoirie ou autres fins
minières ou autres, ils nous consultent en nous disant, on va se référer à la carte que vous avez
présentée en 2004. On leur a dit que c'était pas complet, elle n'était pas à jour, qu'il fallait la mettre à
jour. Et de un.

470 Deux, la référence aux lots de piégeage, monsieur le Commissaire, je fais bien attention et
j'espère que vous allez comprendre l'information que je vous donne, on fait référence ici à la réserve
à castor qui a été instituée par le ministère de la Faune du temps au Québec avec un arrêté en
conseil, avec la collaboration du ministère des Affaires indiennes.

475 Le but des réserves à castor à droits exclusifs était pour les fins de protection du castor et non pas pour les fins d'identifier l'occupation et l'utilisation du territoire.

La réserve à castor a été instituée pour des fins de protection du castor.

480 Les lots de piégeage, on les appelle lots de piégeage, qui se fait aussi en dehors des réserves à castor, le ministère le gère par lots de piégeage. Or, eux autres, ils ont dit, un lot de piégeage, c'est une famille, ainsi de suite.

485 Donc ça ne cadre pas, mais absolument pas dans l'esprit où on fait un relevé, c'est pas juste cinq (5) lots de piégeage qui vont être consultés, c'est l'ensemble de la population. Parce que le territoire, les droits et les titres sont collectifs, ils ne peuvent pas être amenés à des droits individuels. Ce qui fausserait la donne au niveau de la définition des droits et du titre aborigène.

490 Et c'est de même que la Cour suprême du Canada interprète ces droits-là, c'est des droits collectifs. Et c'est pour ça que je fais attention quand je vous donne l'information quant à la réserve à castor et aussi à la carte que le MRN a référé.

495 Le ministère des Ressources naturelles va s'appuyer sur la réserve à castor qui est pas une définition territoriale pour les Innus de Pessamit. C'est un peu la source et c'est pour ça qu'on soulève ici dans notre mémoire qu'il ne faut pas juste se référer aux cinq (5) lots de piégeage identifiés.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

500 Merci monsieur Picard.

PAR M. RENÉ SIMON :

Moi, j'aimerais rajouter, monsieur le Commissaire!

505 **PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :**

Oui monsieur Simon.

PAR M. RENÉ SIMON :

510 Juste un point peut-être pour compléter ce que monsieur Picard vient de soulever!

515 Je sais que sa demande va soulever des préoccupations disons assez précises, notamment toute la question de l'environnement, la question de l'écologie, puis tout ça, la question faunique, biologique.

520 Je sais que dans l'approche qu'on préconise actuellement au niveau des Nations autochtones, pas uniquement au Québec, à travers le Canada, c'est que c'est peut-être des éléments nouveaux disons qu'on amène actuellement, parce que ça a toujours été des points de repère justement, comment j'appellerais ça, disons des points qui font partie justement d'éléments de négociations, d'éléments de revendication pour les Autochtones, quand on parle de l'ensemble des territoires concernés, l'ensemble des territoires touchés. C'est un peu ce que monsieur Picard soulevait.

525 Je veux dire, on discute d'un point qui s'appelle les réserves à castor, ça, c'est une création du gouvernement fédéral. On fait référence aux castors, lorsqu'il y a eu la disparition des castors, puis il y a des réserves qui ont été créées justement pour faire revivre justement le castor.

530 Mais dans l'idée des gens, dans l'optique justement des Autochtones, c'est pas une référence disons qui est acceptable pour les Autochtones.

535 On parle dans notre mémoire justement que le territoire appartient à tous les Autochtones. On est chez nous, puis quand on regarde justement toutes les perturbations qu'on a vécues dans le passé, il y a plusieurs éléments qui sont tombés justement dans l'oubli, notamment lorsqu'on parle d'écologie.

540 Je sais que la perception autochtone de l'environnement, de l'écologie, de la faune, avec tous les développements qui ont eu lieu dans le passé, ça, c'est des éléments qui ont été détruits. Parce qu'anciennement, disons, on n'avait pas d'écoute de la part des gouvernements. On n'avait pas d'écoute de la part des promoteurs.

C'est des éléments nouveaux qui viennent justement pointer à ce jour.

545 Actuellement, moi, j'ai dix (10) causes autochtones, dix (10) causes de la Cour suprême, ça, c'est juste un résumé justement des points qu'on amène en tant qu'Autochtones pour dire aux gouvernements concernés, aux promoteurs tant forestiers qu'aux autres promoteurs, de dire, il y a des causes maintenant qui tiennent compte de la réalité autochtone, qui tiennent compte des intérêts autochtones.

550 C'est des éléments nouveaux pour nous autres, puis c'est des éléments nouveaux aussi pour les promoteurs au niveau de la région. Parce qu'il y a eu tellement de développements chez

nous, c'est pour ça qu'il y a des revendications territoriales disons qui sont au niveau des cours actuellement. Il y a des groupes qui sont en négociations au niveau de la Nation innue.

555 Nous, on est en train de former, disons, avec des représentants régionaux, des représentants élus municipaux, un genre d'alliance pour justement tenir compte de la situation qui prévaut au niveau des Autochtones, puis de dire justement aux élus municipaux, on existe, puis on veut travailler avec vous autres. Il y a trop de développements qui ont eu cours dans le passé sans tenir compte des préoccupations autochtones. Maintenant, il faut changer la situation.

560 La semaine prochaine, on se rencontre, les élus de la Côte-Nord puis les Innus, les chefs innus, pour justement discuter de la réalité qu'on vit, puis peut-être essayer de faire une démarche commune en termes de développement, notamment disons sur toute la question du Plan Nord qui s'en vient.

565 Ça, c'est juste pour compléter justement ce que monsieur Picard vient de dire.

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

570 Merci monsieur Simon.

Vous parlez d'harmonisation, je pense qu'on a quand même discuté de votre contribution disons à la planification du projet, vos relations avec le ministère des Transports.

575 Dans votre mémoire, vous dites «nous préconisons l'application de mesures d'atténuation et même de remédiation dans le cadre du processus de consultation avec les Innus».

580 Advenant éventuellement l'autorisation du gouvernement d'aller de l'avant, puis je pense que vous revenez aussi dans votre synthèse de vos recommandations pour ce qui est de l'éventuel suivi qui pourrait être fait du projet, ça fait que je vous reprends un peu au mot en fonction de ce que vous nous affirmez ici, là, «des mesures d'atténuation et de remédiation dans le cadre du processus de consultation avec les Innus», comment voyez-vous la suite des choses si éventuellement le projet se réalise?

585 **PAR M. JEAN-MARIE PICARD :**

La suite des choses, c'est de travailler avec le gouvernement du Québec à harmoniser le développement.

590 Parce que la structure routière qu'on est en train d'améliorer, c'est dans le cadre du Plan Nord. Au tout départ, lorsqu'on parle de l'amélioration de la route 389, elle tire sa source d'un

financement que le gouvernement libéral a accordé dans les années 2012 à quatre cent trente-huit millions (438 M\$) pour la réfection et l'amélioration de la route 389, l'axe Baie-Comeau et Nord.

595 À partir de là, nous, quand le projet va se réaliser, qu'il va être rendu à son troisième tronçon au cours des trois (3) prochaines années, il reste encore deux (2) autres tronçons sur notre territoire. Évidemment que nous, il faut participer au développement de notre région, tirer une quote-part de ce développement-là qui sera fait avec notre collaboration et nos consentements.

600 Évidemment que la route 389 existe, c'est un projet d'amélioration en fonction du développement du Plan Nord. Et cet axe routier là va devenir un axe principal et important pour le développement du Plan Nord.

605 Nous, on veut, au départ, participer à cette infrastructure-là, à l'établissement de cette infrastructure-là avec tout notre consentement éclairé et libre de toute contrainte. Évidemment aussi par la suite, c'est d'établir des comités de suivi.

610 Parce qu'il va falloir mesurer les impacts cumulatifs. Quand on parle des impacts immédiats sur la faune, c'est au moment de la construction, des travaux d'amélioration et de réfection. Les impacts cumulatifs vont être l'augmentation de la circulation, le développement qui va se faire autour de l'axe 389.

615 Il va falloir suivre et participer encore aux autres tronçons qui vont être à établir, et même qu'on projette de voir une école-chantier sur un des projets en haut de Manic-5 sur le tronçon de quinze kilomètres (15 km). On leur a soumis, au comité de suivi; on nous a dit, il va falloir en parler avec les hautes instances, soit le ministre responsable ou au Conseil des ministres.

620 C'est ça la suite de participer au développement, puis d'être dans les comités de suivi, de réajuster des mesures de mitigation, parce que les impacts cumulatifs vont avoir une durée qu'on peut pas déterminer au moment où je vous parle. On va pouvoir l'apprécier au moment que cette route-là sera établie, au moment où le Plan Nord sera réalisé. Et c'est un des premiers jalons du Plan Nord que le Québec amène. Quatre cent trente-huit millions (438 M\$) sur dix (10) ans, c'est dix (10) ans d'impacts en construction et en amélioration. Par la suite, la circulation et l'achalandage de la route 138.

625 Si la route s'améliore, il va y avoir plus de circulation et d'utilisateurs, il va y avoir plus de villégiateurs, il va y avoir plus de chasseurs, il va y avoir plus de pêcheurs. Et c'est là que le principe d'harmonie va prendre tout son sens. Il faut qu'on nous consulte et qu'on s'accommode de ce développement-là.

630

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Est-ce que c'est une proposition qui a déjà été discutée avec les gens du ministère des Transports? Sur le comité de suivi, là.

635

PAR M. JEAN-MARIE PICARD :

Sur le comité de suivi, on leur a soulevé la question d'un chantier-école pour le tronçon de quinze kilomètres (15 km) à partir de Manic-5 jusqu'à je sais pas quel millage, là, c'est dans les 212 à 225 kilomètres, quelque chose de même. Je vous dis ça de mémoire, là.

640

C'est quinze kilomètres (15 km) qu'il faut redresser. Et nous, notre idée était de dire au gouvernement, au ministère des Transports, est-ce qu'on pourrait penser de possiblement réaliser un chantier-école pour les entrepreneurs innus dans ce tronçon-là!

645

Dépendamment des réponses politiques et de l'humeur des politiciens du gouvernement du Québec! On espère qu'ils soient de bonne humeur pour dire oui!

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

650

Alors je crois qu'on a fait le tour. Vous nous avez apporté plusieurs éléments qui ont suscité certaines questions de notre part lorsqu'on a pris connaissance de votre mémoire.

Je vous remercie beaucoup de vous être prêtés à l'exercice, de nous avoir précisé ces éléments-là. Alors je vous remercie.

655

Et c'est ce qui met fin à votre présentation pour ce soir.

J'aimerais savoir s'il y a d'autres personnes qui souhaiteraient s'exprimer quant au projet qui est devant nous aujourd'hui, le projet de la réfection de la 389?

660

Madame Boutin, est-ce qu'il y a des gens qui ont manifesté un intérêt de vouloir venir s'exprimer? Non!

Alors merci monsieur Simon, merci monsieur Picard de votre présentation.

665

670

MOT DE LA FIN

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

675 Alors c'est ce qui met fin à notre séance ce soir. Nous allons continuer nos travaux demain à Baie-Comeau pour écouter d'autres représentants qui nous ont fait part de leur intention de nous déposer un mémoire et de discuter des tenants et des aboutissants de la route 389.

Autrement, est-ce qu'il y a d'autres gens qui voulaient s'exprimer? Non! Oui!

680

PAR M. ANDRÉ BERNATCHEZ :

Est-ce qu'on peut faire une rectification par écrit?

685

PAR LE COMMISSAIRE RESPONSABLE :

Vous êtes du ministère des Transports? Oui, c'est possible de le faire par écrit, il suffira de nous le déposer par écrit, puis nous, on le rendra disponible dans le cadre des différents centres de consultation.

690

Alors je vous remercie beaucoup.

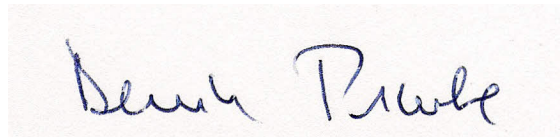
Alors la Commission suspend ses travaux, on va reprendre les travaux demain à Baie-Comeau à dix-neuf heures (19 h). Merci messieurs, mesdames.

695

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 NOVEMBRE 2015 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

700

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



705

DENISE PROULX, s.o.